



# TEMPMATE M2 T

enregistreur de température  
réutilisable

- Gamme de mesure : -30°C... +70°C
- Précision :
  - $\pm 0.3^{\circ}\text{C}$  (-20°C... 40°C),  $\pm 0.5^{\circ}\text{C}$  (reste de la plage)

Certification : CE, EN12830, EMC, RoHS, FCC

## Description

Le Tempmate M2 T est un enregistreur de température réutilisable, avec affichage LCD, qui permet de suivre le transport de vos colis à des températures allant de -30°C jusqu'à 70°C en sonde interne, et de -80°C à + 200°C en sonde externe.

Il est alimenté par pile, d'une durée de vie jusqu'à 180 jours avec une fréquence d'enregistrement de 10 minutes.

Il est adapté aux usages de transports routiers, maritimes ou aériens, et conforme aux normes EN12830, CE.

L'appareil est préconfiguré d'usine, et peut être configuré selon vos besoins :

- départ différé programmable,
- jusqu'à 6 seuils d'alertes,
- fréquence d'enregistrement ajustable.

Dès mise en marche, il enregistre l'ensemble des données durant le trajet, et vous les restitue à l'arrivée en le connectant directement sur la prise USB de votre PC. Vous pouvez alors les extraire sous forme de rapport format PDF ou/et CSV, par l'intermédiaire du logiciel Tempbase 2 (gratuit). <https://www.tempmate.com/download/>

## Spécifications

Type de produit	Enregistreur de température réutilisable
Gamme de mesure de température	-30°C... +70°C (sonde interne) -40°C + 90°C (avec sonde externe digitale) -80°C +200°C (sonde PT100 externe)
Précision	±0.3°C (-20°C... 40°C), ±0.5°C (reste de la plage)
Résolution	0.1°C
Capacité de stockage	60 000 enregistrements
Intervalle d'enregistrement	10 minutes
Durée d'enregistrement	+ de 6 mois
Étanchéité	IP65
Transmission de données	4G/USB
Génération automatique d'un rapport PDF	Graphique et tableau de mesures inclus, rapport aux formats PDF et CSV, sans logiciel additionnel Enregistrement de température USB avec batterie changeable par l'utilisateur (pile CR2450)
En option	Sonde de température externe -80°C +200°C et sonde de température externe numérique